



EN RÉSUMÉ

La donation-partage permet, de votre vivant, de transmettre et de répartir tout ou partie de votre patrimoine entre vos héritiers présomptifs. Elle offre la possibilité d'anticiper la succession et de sécuriser la transmission des biens. Les bénéficiaires deviennent immédiatement et définitivement propriétaires des biens donnés, ce qui garantit la répartition souhaitée et évite les conflits futurs.



POINTS ESSENTIELS

- Transmission anticipée : Permet de transmettre et répartir le patrimoine de son vivant entre les héritiers présomptifs.
- Propriété immédiate : Les biens donnés deviennent immédiatement et définitivement propriété des bénéficiaires.
- Respect des héritiers réservataires : La donation ne peut pas réduire leur part légale sans leur consentement.
- Acte authentique obligatoire : Doit être réalisé devant notaire, garantissant sa validité et sa sécurité juridique.
- Souplesse et personnalisation : Possibilité d'inclure usufruit, charges ou attribution particulière des biens.
- Prévention des conflits : Clarifie la répartition des biens et sécurise la succession.
- Impact fiscal : Permet d'anticiper les droits de succession et de réduire la charge fiscale future.



L'AVIS DE VOTRE NOTAIRE

La donation-partage est un acte authentique et solennel, qui permet de transmettre le patrimoine familial à la génération suivante. Elle offre la possibilité de régler à l'avance la succession et d'éviter les conflits entre héritiers.

Il est essentiel de respecter les droits des héritiers réservataires et de clarifier l'attribution des biens, l'usufruit éventuel et les charges associées. La mesure permet également de prévoir l'impact fiscal et de sécuriser la transmission selon les besoins et l'équité familiale.

Pour plus d'informations, contactez votre notaire :

Accueil SECLIN

35 Boulevard Joseph Hentgès

Tél : 03 20 16 00 80

Mail : accueil.59043@lembrez.notaires.fr

Accueil LILLE

19 Avenue Le Corbusier

Tél : 03 20 16 00 90

Mail : accueil.59309@lembrez.notaires.fr

Accueil LYON

5 rue Duviard

Tél : 04 26 31 69 58

Mail : simon.thiriat@lembrez.notaires.fr